



Mairie de Vildé-Guingalan

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

CONTRAT DE PARTICIPATION AU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Ce contrat est un engagement de votre part, mais également de la part de l'encadrant du dispositif, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Le participant

NOM Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Téléphone :

La ponctualité

- ✓ J'arrive à l'heure précise au lieu de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- ✓ Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de la pause.

La périodicité de l'activité

- ✓ L'activité « argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps journalier ne dépassant pas 3 heures.
- ✓ Chaque année je ne peux participer au maximum qu'à 30 demi-journées d'activités.

La réalisation des chantiers

- ✓ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- ✓ Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables ainsi que baladeurs, MP3...est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront être placés sur répondeur.

La qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

- ✓ Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- ✓ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- ✓ Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.

- ✓ Je m'engage à ne pas fumer, à ne pas consommer d'alcool ou de substances illégales pendant les missions.
- ✓ Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- ✓ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je nettoie et range le matériel à l'issue du chantier.
- ✓ Je prends note que le non-respect des points énoncés ci-dessus peut engendrer une exclusion temporaire ou définitive du dispositif « argent de poche » et la non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel le comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

L'indemnisation

- ✓ Je perçois une indemnité de 15,00 euros par demi-journée si les missions qui m'ont été confiées ont été correctement réalisées.

J'atteste avoir pris connaissance du contrat et du règlement annexé et je m'engage à les respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à, en deux exemplaires le/...../.....

Le Maire, Jean-Yves JUHEL,

Le participant,